

Annexe 1 : Mesures à prendre d'urgence pour prévenir et traiter la tuberculose MR/UR

Comblent les lacunes de la lutte antituberculeuse

1. Renforcer la participation des hôpitaux à la lutte antituberculeuse

Mesures à prendre	Acteurs responsables
Reconnaître l'importance des hôpitaux dans la lutte antituberculeuse, et en particulier dans la prévention de la tuberculose MR, et engager des ressources humaines et financières suffisantes pour cela	Programme national de lutte antituberculeuse, ministère de la santé, ministère des finances
Mettre sur pied un dispositif national pour assurer la coordination au plus haut niveau entre les services responsables des centres de santé, des hôpitaux généraux et des hôpitaux spécialisés/écoles de médecine	Programme national de lutte antituberculeuse, autorités responsables des centres de santé, hôpitaux et établissements universitaires
Préparer un inventaire de tous les hôpitaux et désigner des hôpitaux responsables de la fourniture de services antituberculeux dans le cadre de systèmes de certification/accréditation	Programme national de lutte antituberculeuse, autorités responsables des hôpitaux et des écoles de médecine
Elaborer, diffuser et appliquer des lignes directrices sur le raccordement entre hôpitaux et centres de santé ainsi que les mesures à mettre en oeuvre à l'intérieur des hôpitaux pour assurer la continuité des soins aux patients tuberculeux et aux cas présumés, conformément aux normes internationales en la matière	Programme national de lutte antituberculeuse et autorités responsables des hôpitaux et des écoles de médecine
Afin que la collaboration soit durable, garantir une indemnisation suffisante aux hôpitaux pour leur participation à la lutte antituberculeuse	Programme national de lutte antituberculeuse et autorités compétentes

2. Etendre les associations public-privé pour la lutte antituberculeuse et les soins

Mesures à prendre	Acteurs responsables
Intensifier les efforts visant à répertorier les fournisseurs de services antituberculeux en dehors des PNT et les associer pour faire en sorte que tous les patients reçoivent des soins conformes aux normes internationales de soins antituberculeux	Programme national de lutte antituberculeuse
Formuler/modifier les politiques pour garantir des ressources humaines et financières ainsi qu'un soutien et un encadrement afin d'étendre les programmes public-privé	Ministère de la santé
Faire des associations professionnelles des partenaires étroits de la lutte contre la tuberculose et des soins en investissant dans le renforcement de leurs capacités, le cas échéant	Programme national de lutte antituberculeuse
Associer les laboratoires privés afin d'améliorer l'accès au diagnostic, en leur fournissant un soutien, une formation et des services d'assurance	Programme national de lutte antituberculeuse



de la qualité	
Mesurer la contribution des divers dispensateurs de soins à la lutte antituberculeuse et adapter les politiques et les stratégies afin de l'améliorer	Programme national de lutte antituberculeuse
Garantir la qualité et assurer l'usage rationnel des médicaments antituberculeux disponibles sur le marché privé	Ministère de la santé, autorité nationale de réglementation pharmaceutique

3. Accroître la participation et l'autonomisation des patients et des communautés

Mesures à prendre	Acteurs responsables
Veiller à ce que les plans du secteur de la santé comprennent des mesures actives pour accroître la participation des communautés touchées à la conception, à la mise en oeuvre, au suivi et à l'évaluation des services de promotion de la santé, de prévention et de traitement	Ministère de la santé avec le soutien du programme national de lutte antituberculeuse
Soutenir les efforts visant à renforcer les personnels de santé et faire participer tous les partenaires possibles pour contribuer à tenir compte du problème de la tuberculose et des autres priorités de santé publique dans le cadre des soins de santé primaires	Programme national de lutte antituberculeuse
Recenser et lever les obstacles aux soins pour les pauvres et autres communautés vulnérables	Programme national de lutte antituberculeuse, en collaboration avec le ministère de la santé et les autres parties prenantes
Mobiliser des ressources à l'appui des partenariats au niveau de la communauté et des initiatives locales	Programme national de lutte antituberculeuse, en collaboration avec le ministère de la santé
Veiller à sensibiliser davantage le public à la façon de prévenir la propagation de la tuberculose, y compris ses formes pharmacorésistantes, par un dépistage précoce des personnes malades et par des soins de qualité	Programme national de lutte antituberculeuse



Assurer la prise en charge de la tuberculose MR/UR et les soins

1. Soins hospitaliers par opposition à soins ambulatoires

Mesures à prendre	Acteurs responsables
Choisir les modèles de prise en charge de la tuberculose MR/UR après une analyse approfondie des facteurs sociaux, éthiques et relatifs au système de santé	Programme national de lutte antituberculeuse, ministère de la santé, ministère des finances
Aider les PNT à effectuer l'analyse nécessaire pour choisir les modèles de prise en charge	OMS, Partenariat Halte à la tuberculose et organismes techniques
Utiliser les outils et les ressources disponibles, y compris le Comité Feu vert, le GDF, pour expérimenter puis élargir la prise en charge de la tuberculose MR et l'Initiative mondiale pour les laboratoires	Donateurs, ministère de la santé, programme national de lutte antituberculeuse

2. Veiller à ce que le traitement antituberculeux et les soins soient conformes aux principes d'éthique et aux droits de l'homme et contribuent à la justice sociale

Mesures à prendre	Acteurs responsables
Prise en compte explicite des questions d'éthique concernant la politique et la prestation de services pour la prise en charge de la tuberculose MR/UR et de la tuberculose en général	Ministère de la santé, programme national de lutte antituberculeuse, partenaires techniques
Elaboration et diffusion de principes directeurs et formation à ces principes pour une prise en charge de la tuberculose MR/UR conforme à l'éthique	OMS
Création, le cas échéant, de groupes spéciaux sur les questions d'éthique pour favoriser une prise en charge de la tuberculose et de la tuberculose MR/UR conforme à l'éthique	Ministère de la santé et autres secteurs, le cas échéant

3. Faire participer tous les dispensateurs de soins, y compris les hôpitaux publics

Mesures à prendre	Acteurs responsables
Dresser un état des lieux du diagnostic de la tuberculose MR/UR, du traitement et des soins dans le pays en englobant les secteurs public et privé, le secteur des entreprises et le secteur du bénévolat	Programme national de lutte antituberculeuse
Association progressive à la prise en charge de la tuberculose MR/UR des établissements extérieurs au programme qui assurent le diagnostic, le traitement et les soins pour les patients atteints de tuberculose MR/UR, afin d'exploiter leur potentiel	Programme national de lutte antituberculeuse



4. Collaboration avec les programmes de lutte contre le VIH en vue de renforcer la lutte à la fois contre la tuberculose et contre le VIH

Mesures à prendre	Acteurs responsables
Déterminer l'étendue du problème en faisant figurer le dépistage du VIH parmi les critères des enquêtes nationales sur la résistance aux anti-tuberculeux	Programmes nationaux de lutte contre la tuberculose et contre le sida, ministère de la santé, organismes techniques partenaires, organismes chargés de mettre en oeuvre la lutte contre le VIH
Etendre les activités de collaboration tuberculose/VIH dans l'ensemble du pays	Programmes nationaux de lutte contre la tuberculose et contre le sida, organismes chargés de mettre en oeuvre la lutte contre le VIH
Faciliter l'accès des personnes vivant avec le VIH à des services de diagnostic de la tuberculose de meilleure qualité, y compris aux techniques de culture et aux tests moléculaires	Programme national de lutte contre la tuberculose, ministère de la santé, services nationaux de laboratoires, organismes chargés de mettre en oeuvre la lutte contre le VIH
Mobiliser davantage les groupes communautaires	Programmes nationaux de lutte contre la tuberculose et contre le sida, ministère de la santé, société civile, dirigeants communautaires, organismes chargés de mettre en oeuvre la lutte contre le VIH
Resserrer la collaboration entre les acteurs de la lutte contre la tuberculose et contre le VIH et renforcer la volonté politique	PNT et programme national de lutte contre le sida, ministère de la santé, parties intéressées et donateurs (bilatéraux, multilatéraux et ONG)
Entreprendre des travaux de recherche fondamentale et opérationnelle sur les modèles optimaux de soins en cas de tuberculose MR/UR liée au VIH	Chercheurs, établissements de recherche et organismes de financement

5. S'employer à résoudre la crise des personnels de santé

Mesures à prendre	Acteurs responsables
Faire en sorte que les besoins en ressources humaines pour la lutte de base contre la tuberculose et les effectifs requis pour étendre la lutte contre la tuberculose MR soient pris en compte dans la planification et le développement des personnels de santé en général	Ministère de la santé, programme national de lutte antituberculeuse, services de gestion des ressources humaines pour la santé, ministère des finances, ministère chargé de la planification
Réviser/mettre à jour les plans stratégiques de développement des ressources humaines (y compris les dispensateurs de soins du secteur privé) pour améliorer les moyens de lutte de base contre la tuberculose et étendre la lutte contre la tuberculose MR	Programme national de lutte antituberculeuse, ressources humaines pour la santé, partenaires, parties intéressées sur le plan interne
Collaborer et assurer la coordination avec d'autres programmes de santé publique, d'autres départements et services du ministère de la santé (en particulier l'administration des hôpitaux et des	Programme national de lutte antituberculeuse, ressources humaines pour la santé, unités et départements concernés à tous les niveaux



services de diagnostic) et avec d'autres unités des services de santé de province/de district	
Dresser des plans de mise en oeuvre à moyen terme pour permettre une harmonisation avec les stratégies et les plans de développement des ressources humaines en général	Programme national de lutte antituberculeuse, ressources humaines pour la santé, partenaires, parties intéressées sur le plan interne
Collaborer avec les unités/départements du ministère de la santé chargés de la planification des ressources humaines, les donateurs et les organismes d'appui technique au développement des ressources humaines à long terme dans le cadre du développement du système de santé (dotation en personnel et fidélisation)	Programme national de lutte antituberculeuse, ressources humaines pour la santé, organismes assurant un soutien financier et technique
Prévoir des ressources pour l'assistance technique à la révision/mise à jour des plans de développement des ressources humaines dans les propositions soumises au Fonds mondial et à d'autres donateurs	Programme national de lutte antituberculeuse

6. Remédier à l'insuffisance des services de laboratoire

Mesures à prendre	Acteurs responsables
Reconnaître l'importance des systèmes de laboratoires pour la lutte antituberculeuse et y consacrer suffisamment de ressources humaines et financières	Ministère de la santé, ministère des finances
Créer un mécanisme national permettant de coordonner, à tous les niveaux, les services chargés des laboratoires, des programmes concernant certaines maladies, du développement des ressources humaines et de la formation	Autorités responsables des laboratoires, programmes nationaux de lutte contre la tuberculose et contre le sida, établissements universitaires et de formation
Veiller à ce que les plans du secteur de la santé prévoient des mesures bien conçues et suffisamment financées pour le développement d'ensemble des moyens des laboratoires	Ministère de la santé avec le soutien du programme national de lutte antituberculeuse et des autorités chargées des laboratoires
Recenser et lever les obstacles aux perspectives de carrière, à la rémunération et à la fidélisation du personnel des laboratoires, ainsi qu'à la conservation de leurs compétences techniques	Ministère de la santé avec le soutien du programme national de lutte antituberculeuse et des autorités chargées des laboratoires
Faire le bilan des efforts déployés, au niveau national, par les donateurs et les partenaires techniques pour renforcer les moyens des laboratoires et trouver des synergies et des moyens permettant d'optimiser l'utilisation des ressources	Programme national de lutte antituberculeuse et des autorités chargées des laboratoires
Formuler/modifier les politiques et protocoles de dépistage pour faciliter l'extension des méthodes de diagnostic rapide permettant de lutter contre la tuberculose MR et UR	Programme national de lutte antituberculeuse et des autorités chargées des laboratoires



Associer les laboratoires privés afin d'améliorer l'accès au diagnostic, en leur fournissant un soutien, une formation et des services d'assurance de la qualité	Programme national de lutte antituberculeuse et des autorités chargées des laboratoires et établissements universitaires
--	--

7. Assurer l'accès à des anti-tuberculeux de qualité garantie

Mesures à prendre	Acteurs responsables
S'engager, au niveau national, à acheter (progressivement, si nécessaire) davantage d'ADF de qualité garantie	Pouvoirs publics
Accepter les cibles concernant ce qui précède et assurer le suivi et la notification des progrès accomplis par rapport à ces cibles	Pouvoirs publics
Fournir un appui technique spécifique et mettre en place des mécanismes pour faciliter la présélection par l'OMS de fournisseurs d'ADF dans les pays prioritaires (à moyen terme) et/ou pour renforcer les capacités des autorités nationales de réglementation pharmaceutique (à long terme)	OMS, autorités de réglementation pharmaceutique strictes, donateurs, pouvoirs publics
S'engager à élargir le marché pour les producteurs internationaux d'ADF de qualité garantie et à maintenir des prix de référence bas	OMS/GDF et UNITAID
S'engager, au niveau national, à traiter rapidement les patients atteints de tuberculose MR dans de bonnes conditions programmatiques (selon des cibles réalistes)	Pouvoirs publics
S'engager, au niveau national, à acheter (progressivement, si nécessaire) davantage d'anti-tuberculeux de deuxième intention de qualité garantie	Pouvoirs publics
S'engager, au niveau national, à approuver, sous conditions, des dérogations ou à mettre en place des mécanismes pour l'importation accélérée d'anti-tuberculeux de deuxième intention de qualité garantie, ne serait-ce que pour un temps limité, pendant le développement des moyens de production et/ou d'achat nationaux	Pouvoirs publics
Accepter les cibles 5, 6 et 7 et suivre et notifier les progrès accomplis par rapport à ces cibles	Pouvoirs publics
Fournir un appui technique spécifique et mettre en place des mécanismes pour faciliter la présélection de fournisseurs d'anti-tuberculeux de deuxième intention dans les pays prioritaires (à moyen terme) et/ou pour renforcer les capacités des autorités nationales de réglementation pharmaceutique (à long terme)	OMS, autorités de réglementation pharmaceutique strictes, donateurs, pouvoirs publics



S'engager à élargir le marché pour les producteurs internationaux d'anti-tuberculeux de deuxième intention de qualité garantie et à maintenir des prix de référence bas	OMS/GDF et UNITAID
---	--------------------

8. Limiter la disponibilité des anti-tuberculeux

Mesures à prendre	Acteurs responsables
Instaurer et appliquer des règles interdisant la délivrance d'anti-tuberculeux sans prescription et leur vente directe par les médecins	Ministère de la santé, organisme de réglementation pharmaceutique, programme national de lutte antituberculeuse
Etudier des approches réglementaires ne conférant le droit de prescrire et de délivrer des anti-tuberculeux qu'à des établissements de qualité garantie	Ministère de la santé, organisme de réglementation pharmaceutique, programme national de lutte antituberculeuse
Elaborer des recommandations et des lignes directrices applicables à l'ensemble des soignants, y compris les pharmaciens, indiquant que les anti-tuberculeux ne doivent être prescrits et délivrés que dans des établissements de qualité garantie	Ministère de la santé, programme national de lutte antituberculeuse, organisations partenaires, organisme de réglementation pharmaceutique, associations professionnelles, laboratoires pharmaceutiques

9. Faire de la lutte anti-infectieuse une priorité

Mesures à prendre	Acteurs responsables
Diffuser la politique de l'OMS en matière de lutte anti-infectieuse (2009)	OMS et partenaires
Définir le rôle et les responsabilités au ministère de la santé, au ministère de la justice, au ministère chargé des infrastructures et dans la société civile afin de faciliter l'application de la politique de l'OMS	Ministère de la Santé, en collaboration avec d'autres ministères et la société civile
Déterminer les infrastructures nécessaires sur le plan des bâtiments pour mettre en oeuvre les mesures de lutte anti-infectieuse et calculer les coûts que cela engendrera	Ministère de la santé et ministères concernés
Evaluer les besoins et fournir l'assistance technique nécessaire pour instaurer et généraliser la lutte anti-infectieuse au niveau national	Ministère de la santé en collaboration avec des partenaires techniques
Calculer et évaluer le coût des ressources humaines nécessaires (ingénieurs, personnel de maintenance, développement du personnel chargé de la lutte anti-infectieuse) au niveau national	Ministère de la santé et ministère des finances
Etablir et appliquer un programme de recherche permettant de déterminer l'efficacité des mesures de lutte sur la transmission de la tuberculose. Il faut entreprendre davantage de travaux de recherche opérationnelle sur la mise en oeuvre des mesures	Ministère de la santé et partenaires techniques



prévues dans la politique	
---------------------------	--

10. Exploiter pleinement les possibilités de recherche concernant la tuberculose MR/UR

Mesures à prendre	Acteurs responsables
Faciliter la mise à l'épreuve sur le terrain des tests moléculaires de résistance	Pouvoirs publics, organismes de développement et organismes techniques
S'attacher à mettre au point des méthodes de détection rapide de la résistance aux anti-tuberculeux de deuxième intention et à d'autres anti-tuberculeux de première intention	Chercheurs et organismes de financement de la recherche
Envisager d'investir dans les essais cliniques de phase IV visant à raccourcir, à simplifier et à rendre plus efficaces les traitements de la tuberculose pharmacorésistante	Organismes de financement de la recherche
Envisager d'investir dans des essais de traitements préventifs afin de définir les associations médicamenteuses et la durée optimale de traitement des personnes infectées exposées à des patients atteints de tuberculose pharmacorésistante	Organismes de financement de la recherche
Collaborer pour intégrer la recherche opérationnelle sur la tuberculose pharmacorésistante aux programmes de lutte antituberculeuse	Pouvoirs publics, organismes de développement et organismes techniques
Exploiter pleinement les possibilités de financement actuelles de la recherche opérationnelle sur la tuberculose pharmacorésistante	Pouvoirs publics et organismes techniques
Envisager d'investir dans des travaux visant à comprendre les facteurs à l'origine de l'apparition des pharmacorésistances	Pouvoirs publics, organismes de développement et organismes de financement de la recherche

11. Financement de la lutte contre la tuberculose MR/UR et des soins

Mesures à prendre	Acteurs responsables
Etablissement de budgets par pays sur la base des plans stratégiques nationaux	Programme national de lutte antituberculeuse, ministère de la santé, organismes techniques
Mobiliser des fonds sur la base d'un plan stratégique national pleinement budgétisé, une attention particulière étant portée au financement interne dans les pays à revenu intermédiaire	Ministère de la santé, ministère des finances, donateurs bilatéraux, organisations internationales, banques de développement, Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, UNITAID